

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° COUR : 500-11-058438-207

**DANS L'AFFAIRE DE
L'ARRANGEMENT OU DU
COMPROMIS DE :**

COUR SUPÉRIEURE
« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*
(LRC 1985, ch. C-36) »

**SIMARD-BEAUDRY CONSTRUCTION INC.,
GESTION ACCUVEST INC., 9054-9999 QUÉBEC
INC., 9147-1730 QUÉBEC INC. ET 9232-4656
QUÉBEC INC.**, Personnes morales dûment constituées
ayant leur domicile situé au 1010, rue de La Gauchetière
Ouest, bureau 2100, à Montréal, dans la province de
Québec, H3B 2N2;

(ci-après collectivement appelées les « Débitrices »)

**FORMULAIRE DE VOTE SUR LE PLAN DE TRANSACTION
ET D'ARRANGEMENT DES DÉBITRICES**

(Nom et poste ou fonction du signataire autorisé de l'entité
créancière)

de

(Nom de l'entité créancière)

Par la présente, je demande au Contrôleur, Raymond Chabot inc., d'enregistrer mon vote sur la résolution soumise aux créanciers visés d'approuver le Plan de transaction et d'arrangement des Débitrices en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* daté du 2 février 2023 (le « **Plan** ») dont le dépôt a été autorisé par l'Ordonnance initiale, comme suit :

- EN FAVEUR DE L'APPROBATION DU PLAN**
- CONTRE L'APPROBATION DU PLAN**

Notes :

1. Les seuls créanciers autorisés à remplir ce formulaire sont ceux qui sont autorisés à voter à l'assemblée des créanciers du 23 février 2023, soit ceux ayant une réclamation prouvée, comme définie au Plan et à l'Ordonnance visant le dépôt d'un plan conjoint de transaction et d'arrangement et la tenue d'une assemblée des créanciers.
2. La détermination à savoir si un créancier a une réclamation prouvée et le montant de ladite réclamation prouvée sera faite en conformité l'Ordonnance visant le dépôt d'un plan conjoint de transaction et d'arrangement et la tenue d'une assemblée des créanciers et le Plan.
3. Un créancier disposant d'une réclamation prouvée peut voter avant la date prévue de l'assemblée en soumettant au Contrôleur le présent formulaire de vote avant l'assemblée des créanciers :

Raymond Chabot inc.
« Simard-Beaudry Construction inc. et al. – Formulaire de vote »
a/s Jean Gagnon
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Télécopieur : 514 858-3303
Courriel : reclamation-claims@rcgt.com

4. Afin d'être considéré, le présent formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 10 h 30 le 23 février 2023**, soit avant le début de l'assemblée des créanciers.

Signé à _____

le _____

(Signature du signataire autorisé)

(Signature du témoin)